

Mise à Jour

JANVIER 2023

## Principe

À partir du 1er trimestre 2023, les suivis mensuels de l'Extranet IAE seront alimentés directement à partir des déclarations DSN.

Le courrier transmis par le Ministère du travail liste une série de points à contrôler pour une transmission correcte des données via la DSN.

Pour permettre la diffusion optimale à partir de janvier, nous vous conseillons dès la DSN de décembre 2022 de procéder aux contrôles décrits ci-dessous.

Certaines Direcctes pourront effectuer des contrôles de concordance (DSN/Suivis mensuelles) accessibles depuis votre espace SIAE.  
En cas d'absence de ces derniers, nous vous invitons à vous rapprocher de votre Direccte et/ou SIAE pour connaître les démarches à suivre.

**Il faut une version de BANCO au minimum du 01.12.2022**

## Contrôle

**Éléments à respecter pour permettre une récupération correcte des données DSN vers l'extranet IAE :**

### 1 – Le logiciel de paie générant la DSN doit respecter la norme 2022 (P22),

Le module DSN respecte actuellement la norme 2022 et appliquera la norme 2023 à partir de la période de paye de janvier 2023.

### 2 - Le code du " Dispositif de politique publique et conventionnel " doit être renseigné et correspondre à un code de l'IAE.

Il faut veiller à OBLIGATOIREMENT renseigner le code approprié dans la balise « Dispositif de politique publique et conventionnel » (S21.G00.40.0008) » pour chacun des contrats de vos salariés.

RAPPEL des codes possibles :

71 - Contrat à durée déterminée d'insertion

99 - Non concerné

Application dans **BANCO**

Dans **DSN ... Configuration de la DSN**

Onglet « **Configuration par catégories** »

Convention collective :	2378 Accords nationaux professionnels concernant le personnel intérimaire des entrepris... ?
Nature du contrat :	03 Contrat de mission (contrat de travail temporaire)
Dispositif Politique :	99 Non concerné
Code exonération :	
Motif d'exclusion de la DSN :	

Pour chaque catégorie utilisée, contrôler et compléter au besoin la case « **Dispositif Politique** ». Cette information alimentera le code **S21.G00.40.0008** dans la DSN.

### 3 - Le Code du complément de dispositif de politique publique doit être renseigné et correspondre, pour chacun des contrats de vos salariés en insertion, à la mesure saisie dans l'extranet IAE

Il faut veiller à OBLIGATOIREMENT renseigner le code approprié dans la balise « Complément de dispositif de politique publique (S21.G00.40.073) » pour chacun des contrats de vos salariés.

#### RAPPEL des codes

02 pour ACI (ACI\_DC)

03 pour AI (AI\_DC)

04 pour EI (EI\_DC)

05 pour ETTI (ETTI\_DC)

06 pour ACI en milieu pénitentiaire (ACI\_MP)

07 pour EI en milieu pénitentiaire (EI\_MP)

Application dans **BANCO**

#### Dans DSN ... Configuration de la DSN

Onglet « **Cas de recours** »

Dispositif d'aide au poste en entreprise - insertion (par défaut) :	05 Poste éligible à l'aide en structure d'IAE : ETTI (ETTI_DC)
	<input checked="" type="checkbox"/> Appliquer ce dispositif à tous les salariés

Il faut indiquer la situation **EI ou ETTI ou AI**.

Cette information sera reprise sur les contrats des intérimaires.

Il existe deux méthodes de traitement :

Appliquer ce dispositif à tous les salariés

- **En cochant cette case** : Cette information est reprise sur **l'ensemble des contrats de tous les intérimaires** du dossier.
- **Sans cocher cette case** : L'affectation est faite en fonction de la situation dans **ALTEGO** : au moment du transfert en DSN, une vérification de l'agrément (**présence et validité**) est faite pour attribuer le code défini dans la configuration ou non.

Pour info, dans **ALTEGO**

#### Fichiers/Editions... Salariés... Onglet Agréments Difficultés

Salarié	Contrats	<b>Agréments - Difficultés</b>	Entretiens	Actions sociales	Evaluations	Suivi mensuel	Retour ASP
<b>Agréments</b>							
	Libellé	Référence	Demande	Valide du	Au		
	Pass IAE	99999: [REDACTED]		06/12/2021	05/12/2023		

#### **4 – Les heures déclarées doivent être affectées au mois correspondant :**

Une déclaration DSN mensuelle doit correspondre à un mois calendaire. En déclarant la DSN, il faut veiller à affecter les heures de chaque salarié aux mois correspondants au travail effectué.

Veiller à enregistrer toutes les heures travaillées dans le mois de paie.

#### **5 - Le salarié doit être rattaché au bon SIRET/SIREN :**

Chacun de vos salariés doit être rattaché au même SIRET (voire SIREN) en DSN ET dans l'extranet IAE,

Le SIRET dans la DSN est le SIRET de l'agence BANCO

#### **6 -Le NIR (Numéro de sécurité Sociale) /NTT (Numéro Technique Temporaire) déclaré en DSN doit être identique à celui déclaré dans l'extranet IAE**

Le NIR (Numéro de sécurité Sociale) /NTT (Numéro Technique Temporaire) de chaque salarié déclaré en DSN doit être identique à celui déclaré dans l'extranet IAE.

- **Pour un salarié avec un NIR :** le numéro est unique et identique dans la DSN et dans l'extranet IAE.
- **Pour les salariés avec un NTT :**

Le NTT généré pour les salariés sans NIR est désormais calculé à l'identique dans ALTEGO et dans la DSN.

Lors du transfert DSN si le NIR du salarié n'est pas valide (< 13 c) :

Le logiciel va récupérer l'identifiant ALTEGO pour calculer le n° NTT dans la DSN à la place du matricule salarié du dossier BANCO.

#### Rappel de la composition du NTT :

- 1 ou 2 en fonction du sexe
- SIREN de l'agence
- Matricule de ALTEGO ou de BANCO (dossier sans ALTEGO)

#### **7 - Le contrat de votre salarié doit être à jour dans l'extranet IAE.**

Le contrat de votre salarié doit être créé et à jour dans l'extranet IAE.

La date du début et la date de fin prévisionnelle de la mission indiquée dans la DSN doivent être en cohérence avec les dates des contrats créés dans l'extranet IAE

Avant le transfert de la DSN, il faudra veiller à avoir réalisé l'export des fiches salariés à partir :

Dans **ALTEGO**

**ASP... Transferts ASP... Export Fiches Salariées**



Et de s'assurer de la présence des contrats sur le site de l'ASP (<https://iae2.asp-public.fr/riae/>)

En l'absence d'**ALTEGO**, il faudra saisir les contrats ASP manuellement sur le site de l'ASP.

## Contrôle

Contrôle des données DSN récupérées sur le site de l'ASP

L'ASP propose un contrôle de concordance DSN/Suivis mensuels sur leur site (rappel : <https://iae2.asp-public.fr/riae/>)

Dans :

MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI ET DE L'INSERTION  
iae Insertion par l'activité économique

Insertion par l'activité économique - Suivis des conventionnements - Votre compte

Accueil  
Gérer les Annexes Financières  
Gérer ma SIAE  
Gérer les salariés et leurs contrats  
MES  
Gérer les suivis mensuels

Rechercher des suivis mensuels

Annexes Financières :

Choisir une annexe financière

Après sélection de l'annexe à contrôler

Cliquer sur « **Accéder** »

OCTOBRE 2022 Version 7 État : VALIDE 1<sup>ère</sup> validation : 16/11/2022 Actions

Accéder au suivi individualisé

Puis sélectionner dans Actions : « **Visualiser les données DSN** »

Enregistrer Actions Annuler Retour

Imprimer le justificatif

Visualiser les données DSN

A ce stade deux possibilités :

- Message indiquant qu'aucune DSN n'a été reçue

OCTOBRE 2022 Aucune Dsn n'a été reçue à ce jour pour ce mois.

Nous vous conseillons de vous rapprocher de votre SIAE dans ce cas.

- Un tableau de concordance DSN/Suivis mensuels mission par mission s'affiche

A gauche les données issues de la DSN

A droite les données issues du Suivi Mensuel

OCTOBRE 2022 (Mesure ETTI)  
0 Erreur(s) détecté(e)s / 15 Déclaration(s)

L'alimentation du suivi mensuel de OCTOBRE 2022 avec les données reçues de la DSN n'est pas activée.

Liste des salariés

Données susceptibles d'être enregistrées dans le suivi mensuel à partir des données reçues de la DSN

ISSA	Désignation	PCS-ESE	Du	Au	Nb d'heures déclarées	Salaires brut chargé
1900	09902	676a	04/10/2022	04/10/2022	8,00	108,01
Libellé PCS-ESE : Manutentionnaires non qualifiés						
La DSN a été associée automatiquement.						
1900	09904	676a	06/10/2022	06/10/2022	2,00	26,79
Libellé PCS-ESE : Manutentionnaires non qualifiés						
La DSN a été associée automatiquement.						
1900	09610	676a	10/10/2022	10/10/2022	8,00	108,01
Libellé PCS-ESE : Manutentionnaires non qualifiés						
La DSN a été associée automatiquement.						

Données enregistrées dans RIAE

Type et forme de contrat	Annexe
Initial - CONTRAT DE MISSION (1001716999) du 24/08/2022 au -	ETI 035
Initial - CONTRAT DE MISSION (1001716999) du 24/08/2022 au -	ETI 035
Initial - CONTRAT DE MISSION (1001716999) du 24/08/2022 au -	ETI 035